



**L'utilisation du SIG pour rechercher les
adresses pour la circulation des biens à
l'aliénation**

**Guide d'utilisateur pour les utilisateurs du
secteur parapublic**

Qu'est-ce que la fonction de recherche des adresses pour la circulation des biens à l'aliénation?

La fonction de recherche des adresses pour la circulation des biens à l'aliénation est une application qui a été développée pour aider les conseils scolaires à déterminer quelles sont les organismes publics pour lesquelles ils doivent émettre des avis de biens immeubles excédentaires, en conformité avec Règlement de l'Ontario 444/98 : *Aliénation de biens immeubles excédentaires* (Règl. de l'Ont. 444/98). Cette fonction est hébergée dans le portail du système d'information géographique (SIG) du ministère de l'Éducation. Elle permet aux conseils scolaires de générer une liste d'organismes en fonction de l'emplacement de la propriété dont on veut se séparer.

Quels sont les organismes publics répertoriés par la fonction de recherche des adresses pour la circulation des biens à l'aliénation?

La fonction de recherche des adresses pour la circulation des biens à l'aliénation reconnaît les organismes suivants :

- Les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR).
- Les universités.
- Les principaux organismes de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes.
- Les réseaux locaux d'intégration des services de santé.
- Les conseils de santé publique.
- Le gouvernement provincial (la Couronne du chef de l'Ontario).
- Les municipalités de palier inférieur ou à palier unique.
- Les municipalités de palier supérieur.
- Les organismes autochtones.
- Le gouvernement du Canada (la Couronne du chef du Canada).

Les conseils scolaires sont responsables de l'identification des organismes suivants :

- Les conseils scolaires coïncidents.
- Les organismes offrant des programmes de l'article 23.
- Les collèges.
- Les régies locales des services publics.

Quelles sont les exigences?

Les conseils scolaires devront détenir les accès suivants et utiliser la fonction de recherche des adresses pour la circulation des biens à l'aliénation :

- Ce manuel d'utilisation, *L'utilisation du SIG pour rechercher les adresses pour la circulation des biens à l'aliénation - Guide d'utilisateur pour les utilisateurs du secteur parapublic*, et le manuel d'utilisation *Intégration de GO Secure au SIG : directives pour l'auto-inscription des utilisateurs du secteur parapublic*, tous deux disponibles sur : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/properties.html>
- Un navigateur dont la version est prise en charge : Internet Explorer 10+, Safari 9+, Google Chrome 45+, Firefox 45+; les témoins (cookies) doivent être activés.

Coordonnées de la personne-ressource :

Les conseils scolaires qui ont des questions portant sur GO Secure, le SIG ou la fonction de recherche des adresses pour la circulation des biens à l'aliénation, doivent contacter :

Cindy Lu
Unité SIG – Direction des solutions de collecte de données et d'aide à la décision
Groupement ITI pour les services à la collectivité

Téléphone : 416-585-7135

Courriel : CSC-GIS@Ontario.ca

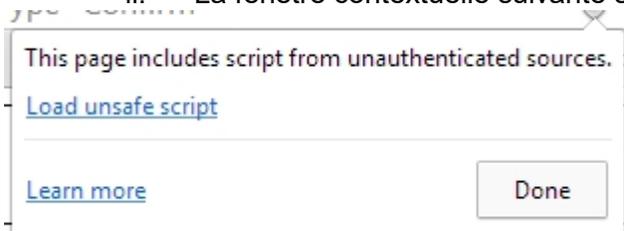
Comment utiliser la fonction de recherche des adresses pour la circulation des biens à l'aliénation :

Étape 1 : Accédez à GO Secure en inscrivez-vous dans le portail SIG

- a. Si vous êtes un nouvel utilisateur du portail SIG :
 - i. Contactez Cindy Lu pour obtenir un identificateur temporaire d'utilisateur SIG et un mot de passe.
 - ii. Rendez-vous sur la page d'ouverture de session dans GO Secure :
<https://www.maps.edu.gov.on.ca/cppb/EDUGIS>
 - a. Ouvrez une session en entrant votre identificateur GO Secure et votre mot de passe si vous les connaissez.
 - b. Sinon, vous pouvez créer un compte en suivant les étapes de créations indiquées dans le guide *Intégration de GO Secure au SIG : Directives pour l'auto-inscription des utilisateurs du secteur parapublic*.
 - iii. Si vous venez de recevoir votre identificateur et votre mot de passe temporaires, vous devez consulter l'étape 9 du guide *Intégration de GO Secure au SIG : Directives pour l'auto-inscription des utilisateurs du secteur parapublic* pour achever le processus d'inscription au SIG.
- b. Si vous êtes déjà inscrit et disposez d'un accès au portail du SIG, conformez-vous à l'étape 2 de ce guide.

Étape 2 : Chargement de la carte de base

- a. Les utilisateurs de Google Chrome qui ne sont pas en mesure de voir la carte de base doivent réaliser les étapes suivantes:
 - i. Cliquez sur l'icône grise  à la droite de la barre d'URL.
 - ii. La fenêtre contextuelle suivante s'affiche.



- iii. Cliquez sur « charger le script non sécuritaire » pour télécharger la carte de base.
- b. Si vous utilisez Internet Explorer et n'êtes pas en mesure de voir la carte de base, la fenêtre contextuelle suivante s'affiche au bas de l'écran. Cliquez sur « Afficher tout le contenu » pour afficher la carte de base.

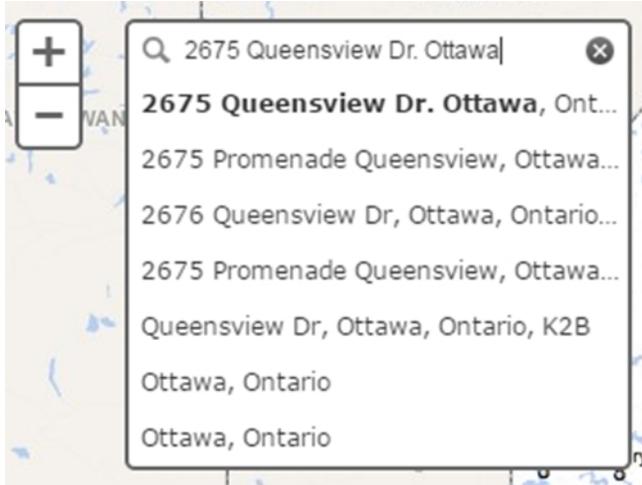


Étape 3 : Recherche d'adresse

- a. Dans le champ réservé à la saisie d'adresse situé dans le coin gauche de l'écran, entrez l'adresse (en anglais seulement) de la propriété dont le conseil veut se séparer.



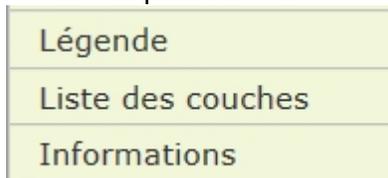
- b. Un menu déroulant apparaîtra avec plusieurs adresses qui sont identiques ou similaires à l'adresse qui a été saisie.



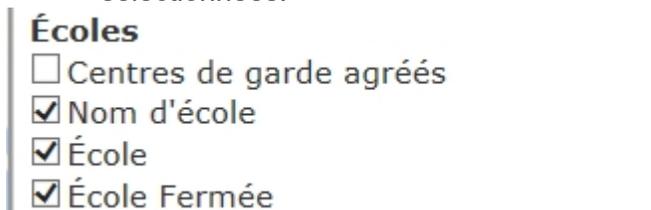
- c. Sélectionnez l'adresse correcte dans le menu déroulant ou appuyez sur 'Entrée' pour générer une carte de la propriété à être vendu.

Étape 4 : Utilisation de la liste des couches

- a. Cliquez sur « Liste des couches » dans la partie droite de l'écran.



- b. Sous la couche « Écoles », décochez les cases « Nom d'école », « École » et « École Fermée ». Cette démarche vous aidera à confirmer que les propriétés adéquates ont été sélectionnées.



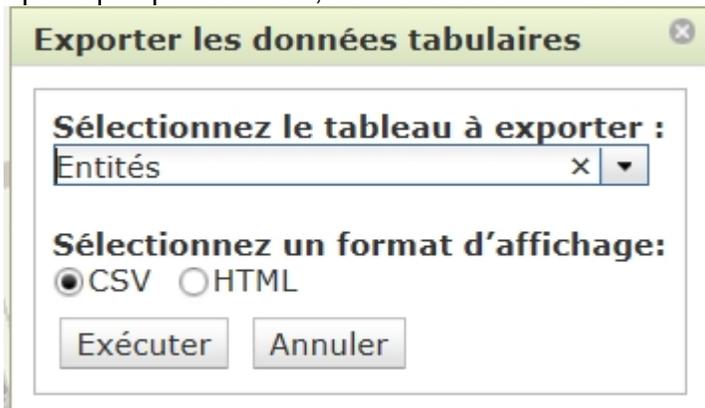
Étape 5 : Cliquez sur « Adresses à utiliser » dans la barre de menu.



- a. Si aucune adresse n'a été saisie ou si l'adresse n'a pas été correctement entrée, les utilisateurs seront invités à saisir une adresse dans la zone de saisie en haut à gauche.

Étape 6 : Exportation des données tabulaires

- a. Après quelques instants, la fenêtre contextuelle suivante apparaît:



- b. Vous pouvez sélectionner les formats de sortie « CSV » ou « HTML ». L'option « HTML » génère une liste d'organismes conviviale.
c. Cliquez sur « Exécuter ».

Étape 7 : Téléchargement d'une liste d'organismes

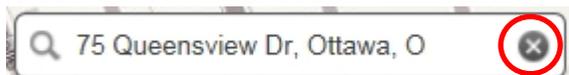
- a. Les utilisateurs de Google Chrome qui téléchargent une liste d'organismes verront un bouton de téléchargement s'afficher dans la partie inférieure droite de l'écran. Cliquez sur le bouton « Télécharger » pour générer une liste d'organismes.

[Télécharger](#)

- b. Les utilisateurs d'Internet Explorer qui téléchargent une liste d'organismes verront une fenêtre contextuelle s'afficher. Ils auront alors le choix « d'ouvrir » ou « d'enregistrer » le fichier.



Étape 8 : Pour supprimer la recherche et recommencer la procédure, cliquez sur le « x » dans le coin droit de la fenêtre de recherche.



Étape 9 : En fermant la fenêtre ou le navigateur, vous fermez votre session dans le portail SIG.